Orchestre d'Harmonie de Nœux-Les-Mines

Les membres du conseil d'administration et la direction musicale de l'Orchestre d'Harmonie de la Ville de Nœux-les-Mines

vous présentent le

LIVRET D'ACCUEIL

A l'intention des nouveaux musiciens

SAISON MUSICALE 2026 – 2027

Nom : …… Prénom : ……

Instrument : ……

Date d'entrée : ……

1 - L'histoire de notre société, en quelques lignes...

"Jadis "Fanfare Ouvrière Municipale", *aujourd'hui* "Orchestre d'Harmonie de la Ville de Nœux-les-Mines", *l'histoire de notre société municipale s'inscrit au cœur de notre ville, à laquelle elle donne sa pulsation et son rythme depuis* -plus de 100 ans maintenant-."

Bien sûr, avec le temps, au fil des années et des évolutions de la vie, ses présidents, ses directeurs, ses membres, ses costumes, son répertoire et même son nom ont changé, mais l'implication et la ferveur de chaque conseil d'administration et de chaque sociétaire restent enthousiastes et volontaristes au cours de son histoire.

Une telle longévité ne se réalise pas sans difficulté ni changement.

Grâce à ses dirigeants successifs et au soutien constant des différents maires et des municipalités qui se sont succédés, notre formation a su se renouveler, innover et s'adapter aux nouvelles exigences des modes et des habitudes."[1]



Harmonie Municipale de Nœux-les-Mines, 14 juillet 1921.



Orchestre d'Harmonie de la ville de Nœux-les-Mines, 28 novembre 2021 – Centenaire

C'est en 1921 que fut créé l'orchestre d'harmonie, puis l'année suivante, l'école de musique sous la direction musicale de François DREULLE (1882-1973), violoniste et saxophoniste.

Deux musiciens de renommée internationale ont eu comme professeur M. François DREULLE :

- Ulysse DELECLUSE, né à Nœux-les-Mines, 1er prix de clarinette au conservatoire de

[1] Extrait de la *Préface de Messieurs Pierre-Marie Fontaine et Richard Czajkowski, Directeurs de !'Orchestre d'Harmonie de la Ville de Nœux-les-Mines* de 1999 à 2022, *ABC d'Airs, une histoire de l'Orchestre d'Harmonie de Nœux-les-Mines 1921-2011,* Didier Louchet.

Paris en 1925, soliste de l'Orchestre philharmonique de Paris et de la Garde Républicaine de 1940 à 1950, professeur au Conservatoire de Paris de 1948 à 1978 ;

- Guy DANGAIN, né à Sains-en-Gohelle, 1er prix de clarinette au conservatoire de Paris dans la classe d'Ulysse DELECLUSE en 1952, soliste à l'Orchestre National de France (1963-93).

En 1964, Georges Fontaine (1924-2009) est nommé chef de l'harmonie. Il sera également à l'origine de la création de la chorale *"Vox Cantabile"* en 1982.

En 1999, une nouvelle organisation se met en place : le directeur musical, nouvellement nommé en la personne de Pierre-Marie Fontaine (fils de Georges FONTAINE) sera le référent des trois entités musicales nœuxoises dans le but de renforcer les liens entre école de musique, orchestre d'harmonie et chorale. L'équipe de direction se compose alors de trois adjoints : Jean CARON puis Joëlle SZYMANSKI pour l'école de musique, Richard CZAJKOWSKI pour l'orchestre et de Didier LOUCHET pour la chorale.

En septembre 2022, une nouvelle équipe de direction est nommée sous la responsabilité d'Anne-Sophie CARON (fille de Pierre-Marie FONTAINE), Responsable administrative et pédagogique des activités musicales, Marion HERRENG, à la direction de la chorale Vox Cantabile et à la direction de l'Orchestre d'Harmonie, Messieurs Thibaut BETRANCOURT et Thomas DELANNOY.

Depuis septembre 2025, Thomas DELANNOY assure la direction musicale de l'Orchestre d'Harmonie rejoint par Romain NOURRY comme adjoint à la direction en septembre 2026.

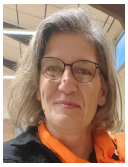
2 - Fonctionnement de l'Orchestre d'Harmonie :

L'Orchestre d'Harmonie de la ville de Nœux-les-Mines est une *association à but non lucratif loi 1901* depuis 2003 organisée selon des statuts et un règlement intérieur, remis à jour en 2025 et disponible à la demande auprès du secrétaire de l'orchestre d'harmonie.

La gouvernance est constituée d'un conseil d'administration nommé par vote lors de l'assemblée générale. Un bureau en est issu, il se compose à ce jour :

Président - François DAMARY 

 Vice-Présidente - Céline DECALUWE

Secrétaire - Rosine DAMARY 

 Secrétaire adjointe - Christine DELANNOY

Trésorier - Thomas BLONDEL 

 Trésorier adjoint - Grégoire MUSTIN

Le bureau tout comme le conseil d'administration est renouvelé chaque année au cours de l'Assemblée Générale qui a lieu au mois d'octobre.



3 – Le règlement intérieur (extraits)

RI – 5 – 1 - Entrée d'un membre dans l'association

Lors de son entrée, tout membre est destinataire d'un livret d'accueil. Il remplit une fiche de renseignements que lui remet le secrétaire de l'Association. Le retour de cette fiche dûment complétée est obligatoire. La signature du / des tuteurs légaux est obligatoire pour les membres mineurs. Tout membre est tenu d'informer le secrétaire de l'Association dès qu'il change de coordonnées personnelles.

Le matériel / uniforme :

Pochette de partitions :

Chaque musicien a une pochette avec numéro personnel composé d'une lettre et d'un chiffre. La pochette de partitions sert pour toutes les manifestations de l'année musicale. Vous devez la reprendre avec vous et ne pas l'oublier pour les répétitions et concerts.

Carnet de défilés :

Chaque musicien dispose également d'un carnet de défilé avec un numéro personnel composé d'une lettre et d'un chiffre (parfois différent de celui de votre pochette). Les carnets sont rangés dans une grande boîte en bois. Éric ramènera la boîte à chaque défilé.

Ils sont distribués dès les premières répétitions de septembre et sont ramassés en toute fin d'année (fin juin).

Vous êtes responsable de votre pochette, des partitions distribuées et de votre carnet de défilé. ***Toute perte ou détérioration sera à la charge du musicien.***

Aucun duplicata ne pourra être distribué.

Tenues :

Lors des concerts, il est généralement demandé une tenue de concert (pour les dames : tenue noire - robe, jupe avec haut noir ou pantalon avec haut noir au choix, chaussures noires) et pour les hommes : chemise noire, pantalon noir, chaussettes et chaussures noires)
Pour les cérémonies officielles et la messe de Sainte-Cécile, il est demandé de porter la veste de costume de l'OHN avec le bas noir et chaussures noires.

Mais qui s'occupe de tout ça ?

Archivistes : Éric ZAGOLSKI et Thomas DELANNOY, pour les pochettes et carnets
Responsable de la tenue de l'OHN : un des membres du bureau

Article RI – 6 - Les devoirs des membres actifs :

Les répétitions hebdomadaires ont lieu, hors vacances scolaires, le vendredi de 19h15 à 21h15.
Pour la bonne tenue des concerts voire des cérémonies, des répétitions supplémentaires peuvent avoir lieu en dehors des jours, des heures voire des lieux habituels.
Lors des prestations, les musiciens s'engagent à porter une tenue vestimentaire conforme à celle qui leur est signalée par décision du bureau sur la convocation. Ils doivent avoir un comportement donnant une bonne image de l'Association. Le choix du programme musical est de la responsabilité du Directeur de l'orchestre et de son adjoint (…)
Tout musicien ayant un empêchement quelconque, doit en informer le plus tôt possible, le directeur de l'orchestre oralement, par courriel ou téléphone.
Tout membre actif de l'association peut prêter son concours, s'il le désire, à une autre formation musicale, à condition toutefois que les services ou prestations que l'orchestre s'est engagé à réaliser n'aient pas à en souffrir. En tout état de cause, il doit, par courtoisie, en informer le directeur de l'orchestre ou/et le président.

4 - L'Agenda de l'Orchestre d'Harmonie –

L'Orchestre d'Harmonie participe à bon nombre de manifestations comme des défilés patriotiques (à la demande de la Mairie), des aubades musicales (marché de Noël) et des concerts.

Le planning détaillé des manifestations 2026-2027 figure en grand format sur la page suivante.

En plus, il y a souvent des moments de convivialité en fin de répétition en début d'année, aux anniversaires, au nouvel an, après un concert, à la soirée crêpes...



PLANNING DES MANIFESTATIONS

Saison musicale 2026 - 2027

DATE	MANIFESTATION	LIEU
4 octobre 2026	Assemblée générale	Salle de répétition
18 octobre 2026	Rencontre avec le Brass Band de Bruay	Bruay
11 novembre 2026	Défilé - Commémoration de l'Armistice	Nœux-les-Mines
22 novembre 2026	Messe de Sainte-Cécile	Église Saint-Martin - Nœux-les-Mines
26 novembre 2026	Inauguration du marché de Noël	Nœux-les-Mines
6 décembre 2026	Harmoniades	Salle Brassens
28 janvier 2027	Vœux du Maire	Salle des fêtes
4 avril 2027	Salon autour de la musique	Salle Mendès-France
25 avril 2027	Cérémonie de la Déportation	Nœux-les-Mines
1er mai 2027	Défilé de la Fête du Travail	Nœux-les-Mines
8 mai 2027	Défilé de la Victoire 1945	Nœux-les-Mines
22 mai 2027	**CONCERT DE PRINTEMPS**	Salle Mendès-France
19 juin 2027	Fête de la musique	Cour de l'École de musique
25 juin 2027	Barbecue de fin d'année - commun OHN / Chorale Vox Cantabile	École de musique

Dates principales de la saison - planning susceptible d'évoluer.

Orchestre d'Harmonie de la Ville de Nœux-les-Mines

5 - Faire partie de l'Orchestre d'Harmonie :

Les règles d'or du musicien "parfait" avec un peu d'humour :

1- **A la répétition hebdomadaire**, tu arriveras à l'heure : **19h15 précise le vendredi !**

2- **Ta pochette de partitions, ton crayon de bois et ton instrument**, tu n'oublieras pas ;

3- **T'accorder**, tu feras avec le responsable du pupitre ;

4- **Toutes les recommandations du chef d'orchestre**, tu écouteras et noteras au crayon de bois car le chef d'orchestre a toujours raison !

5- **Pour progresser tous ensemble**, tu seras assidu(e) aux répétitions, aux cérémonies officielles et aux concerts ;

6- **L'oubli d'altérations**, tu ne dénonceras pas tes amis de pupitre ; les collègues pour avoir oublié des altérations !

7- **La tenue vestimentaire,** tu respecteras selon les consignes sur la convocation ;

8- **A chaque répétition générale avant un concert**, tu participeras absolument ;

9- **Mon pupitre et ma chaise**, tu les rangeras à la fin de chaque répétition ;

10 - **Mes partitions, mon instrument**, tu rangeras quand le chef d'orchestre me le dira à la fin du concert.



"*... les ingrédients* nécessaires *pour faire un bon musicien peuvent* se *résumer en quatre points : une ouïe*, *une intelligence, un cœur et une main cultivés.* Ces *quatre ingrédients doivent* se *développer parallèlement, en constant équilibre !*"

Zoltan KODALY (1882 – 1967)
Compositeur, ethnomusicologue et pédagogue hongrois





Orchestre d'Harmonie de la Ville de N?ux-les-Mines

Orchestre d'Harmonie de la Ville de Noeux-les-Mines